

N°2021-07

L'an deux mil vingt et un, le seize février, le Conseil Municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Joëlle DUPRIEZ, Première Adjointe, en suite de convocation en date du dix février deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Présents : Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPCKA, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BAVENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Luc MONNET donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Olivia SALLE donne procuration à Angélique DEKOKER

Catherine MORTREUX donne procuration à Marie-Françoise TAHON

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2021) pour la création d'un espace de restauration au Groupe Scolaire Jules Verne.

Afin de répondre aux exigences sanitaires, la commune souhaite réaliser des travaux d'agencement au Groupe Scolaire Jules Verne. En effet, l'établissement scolaire présente des contraintes d'organisation en l'absence d'espace de restauration maternelle. Cela nécessite une extension du restaurant scolaire actuel. Le coût des travaux est estimé à 117 020.00€ HT, dont 86 020€ HT de travaux d'agencement, 8 000€ HT de réfection de la cour et 23 000€ HT de frais annexes (mission de contrôle technique, coordonnateur SPS, géomètre, etc..)

Ce projet pourrait faire l'objet d'un subventionnement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 à hauteur de 40% soit 46 808.00€ H.T.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subventionnement auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 pour le programme d'investissement portant sur la réalisation des travaux d'agencement d'un espace de restauration, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)	117 020.00 €
Etat	40% au titre de la DSIL 2021
Commune	Autofinancement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, pour financer cette opération, à hauteur de 40%.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

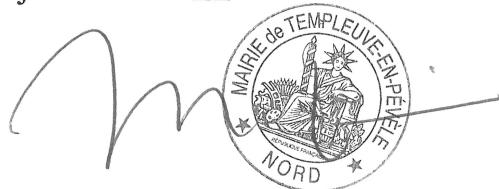
La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

**Première Adjointe
Joëlle DUPRIEZ**



The stamp is circular with the text "MAIRIE de TEMPLEUVE-EN-PEVÈLE" around the top edge and "NORD" at the bottom. In the center, there is a stylized illustration of a building or coat of arms.